Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260914-20260979-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Le quatorze septembre deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, M. LEBRET Gilles, Mme QUEMERAIS Nelly, M. MARTEL-CHEFDOR Thierry, adjoints, MM POTIER Serge, COUAPEL Jean-Pierre, TEMPIER Philippe, PICHON Pierrick, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, M. AUBERT Nicolas, Mme MOUCHOUX Maryline, M. GUYOT Samuel, Mmes PILON Virginie, MARTIN Maud, JOUAN Léa, M. FLEURY Anthony.

Absente excusée : Mme MONJARET Valérie
Date de convocation : 08/09/2026
Secrétaire de séance : Mme JOUAN Léa

N° 2026-09-79 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) GRDF 2026

Conformément aux articles L 2333-84 et L 2333-86 du Code général des collectivités territoriales ainsi qu'au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public.

L'état des redevances dues par Gaz Réseau Distribution France à Baguer-Morvan pour l'année 2026 est :

[(0.035 x 4 256 m) + 100] x 1.44 = 359.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- FIXE à 359 € le montant total de la RODP pour 2026 ;
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'émettre un titre de recette au C/7032 qui sera transmis à GRDF.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

La secrétaire de séance
Léa JOUAN